

Luxembourg:Luxembourg/19/fr

L'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) est une autorité subordonnée relevant de la charge du MAAV et est responsable de l'évaluation des risques et de la mise en oeuvre des inspections de l'État des produits phytopharmaceutiques, des labels de qualité de l'UE AOP, IGP et STG, de l'agriculture biologique et des normes de commercialisation. L'ASTA est l'autorité réglementaire pour l'approbation des produits phytopharmaceutiques. L'ASTA est responsable de certains aspects des contrôles de la production primaire et de l'importation de végétaux. Les mesures de politique et de gestion du ministère concernant la sécurité de la chaîne alimentaire sont basées sur des évaluations des risques préparées par l'ASTA (et l'ALVA).

Retrieved from

"<https://worldfoodsafetyalmanac.bfr.berlin/index.php?title=Translations:Luxembourg:Luxembourg/19/fr&oldid=7772>"

This page was last edited on 22 March 2024, at 11:21 from ALVA2.